

# DEMANDE D'AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE DETENTION D'ARMES, D'ELEMENTS D'ARME ET DE MUNITIONS DE CATEGORIE B



**Avant toutes choses, vous devez avoir validé vos 3 tirs de contrôle et une ancienneté d'un minimum de 6 mois au club.**

Votre dossier doit être composé des éléments suivants :

- Formulaire de demande cerfa n°12644\*04 rempli et signé.  
[www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_12644.do](http://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12644.do)
- Copie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte de résident ou titre de séjour en cours de validité pour un étranger).
- Justificatif de domicile.
- Copie de votre certificat médical (à télécharger via EDEN) attestant que votre état de santé physique et psychique est compatible avec la détention d'armes et de munitions.
- Facture ou déclaration sur l'honneur avec une photographie d'une installation conforme à votre domicile (coffre-fort, armoire forte, pièce forte avec porte blindée).
- Extrait d'acte de naissance avec mentions marginales datant de moins de 3 mois.
- Copie de votre licence de tir en cours de validité, délivrée par la Fédération française de tir.
- Avis favorable de la Fédération française de tir concernant l'acquisition et la détention d'armes à l'exclusion de leurs éléments. Cet avis favorable est à demander uniquement à l'accueil du stand via le responsable ou le président. *(Toute demande faite via EDEN sera automatiquement refusée.)*

Votre dossier est à adresser à la préfecture de votre domicile au service des armes sous recommandé.

[www.armes-ufa.com/spip.php?article181](http://www.armes-ufa.com/spip.php?article181)